

Madame, Monsieur,

L'année 2016 a tiré sa révérence et malheureusement notre pays a encore été victime d'attentats odieux à Magnanville, Nice et Saint Etienne du Rouvray. Il est difficile de ne pas avoir une pensée pour les victimes de cette barbarie et leurs familles. Nous pouvons être tentés de croire que nous sommes en sécurité dans nos villages où il fait bon vivre. Nos voisins européens ont également été la cible d'actes terroristes ; je pense aux attentats de Bruxelles et de Berlin. Cela doit nous conforter dans une démarche et des réponses collectives et européennes.

L'année 2017 sera marquée sur le plan national par des élections : présidentielles, législatives et sénatoriales. Tous, nous espérons des solutions économiques, sociales, écologiques et sécuritaires. Soyons certains que les débats vont être passionnants. Pour autant, restons vigilants à ne pas nous laisser berner par des discours simplistes.

Sur le plan local, je vous rappelle la procédure de recensement de la population en cours. Si cela n'a pas encore été fait, je vous demande de bien vouloir accueillir dans les meilleures conditions Madame Michèle WAGNON chargée de vous accompagner dans cette démarche. Le début de l'année est également marqué par la rénovation de la bibliothèque par l'employé communal sous l'égide de l'équipe des bénévoles. D'autres chantiers doivent être envisagés notamment la remise aux normes électriques d'un logement communal ou encore l'élagage dans les règles de l'art de plusieurs arbres dans le village.

A plus grande échelle, le Conseil Municipal a décidé de réfléchir au projet d'aménagement paysager de plusieurs rues. Dans un premier temps, il s'agira de la rue Houdia, de la place du Horlay, de la route de Velosnes et de la rue de l'église. Cela concernera, en fonction des contraintes budgétaires, la rénovation de la voierie et des trottoirs tout en favorisant une circulation sécurisée pour tous, une réflexion concernant le point de ramassage scolaire et l'accès des bâtiments publics aux personnes à mobilité réduite. Cette année sera principalement consacrée aux études topographiques et de conception, à l'élaboration des dossiers de demande de subvention.

Dans le cahier des charges, j'ai demandé au bureau d'étude de prévoir une consultation de la population.

Dans l'attente de pouvoir échanger avec vous, je vous souhaite au nom du Conseil Municipal une très bonne année 2017, qu'elle vous apporte ainsi qu'aux êtres qui vous sont chers santé et prospérité.

Luc FORGET Maire

Délibérations du 26 août 2016

<u>OBJET : Choix du locataire pour le logement communal situé 6, rue de la Mairie – ANNULE ET REM-</u> PLACE la précédente délibération du 14 juin 2016

1) Vu le courrier de Mme JOFFIN Nadine résiliant son bail pour le logement situé au 6, rue de la Mairie, le Maire propose au Conseil Municipal Mr MBAYE et Mme THOMAS comme nouveaux locataires.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, ACCEPTE la proposition du Maire de choisir Mr MBAYE et Mme THOMAS comme nouveaux locataires du logement susmentionné situé 6, rue de la Mairie à VILLECLOYE, à compter du 1^{er} septembre 2016.

- Le montant de la caution est fixé à 1 mois de loyer.
- Le loyer s'élève à 500 €.
- Les charges locatives s'élèvent à 50 €.
- 2) Selon les nécessités de travaux de rénovation à effectuer, le Conseil Municipal DECIDE de faire grâce d'un loyer aux nouveaux locataires. Les locataires pourront occuper le logement, mais ne paieront le 1^{er} loyer qu'à compter du mois suivant.
- 3) Le Maire indique au Conseil Municipal que les locataires souhaitent installer une cuisine intégrée dans le logement communal.

Le Conseil Municipal ACCEPTE la pose d'une cuisiné intégrée mais précise aux locataires qu'ils devront s'engager à laisser la cuisine en bon état au moment de leur départ et sans indemnités de rachat par la commune.

<u>OBJET : Indemnité de transport pour Mme PETIT Valérie – ANNULE ET REMPLACE la précédente délibération du 14 juin 2016</u>

Le Maire expose au Conseil Municipal que la secrétaire de mairie, Mme PETIT Valérie, a dû participer à une réunion pour l'assainissement organisée par la CODECOM de Montmédy, hors de son temps de travail habituel, en la commune de Montmédy, le jeudi 21 avril 2016.

Le Maire propose d'indemniser Mme PETIT Valérie de ses frais kilométriques, selon le barème en vigueur prévu par l'arrêté du 26 août 2008 fixant les taux des indemnités kilométriques des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels de l'Etat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte d'indemniser Mme PETIT Valérie de ses frais kilométriques selon le barème précité.

OBJET : Concours du Receveur Municipal - Attribution d'indemnité

Le Conseil Municipal,

Vu l'article 97 de la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982, précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat ;

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 publié au Journal Officiel du 17 décembre 1983 et fixant les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux receveurs des communes et des établissements publics locaux,

Décide :

de demander le concours du Receveur Municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définie à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983

de prendre acte de l'acceptation du Receveur municipal et de lui accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % pour 2015

que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et sera attribuée à Mme Carole PHILBERT, Receveur municipal de lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires pour un montant de 30.49 euros pour l'année 2015.

Délibérations du 07 octobre 2016

OBJET: Convention pêche

Le Maire expose au Conseil Municipal le projet de convention de pêche avec l'A.A.P.P.M.A. de L'ETOILE de MONTMEDY.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte à l'unanimité de signer la convention de pêche avec l'A.A.P.P.M.A. de L'ETOILE de MONTMEDY.

OBJET: Emploi salle polyvalente

Le Maire propose au Conseil Municipal de recourir à l'embauche d'un salarié pour la salle polyvalente. Le salarié aura pour mission :

- d'assurer la gestion des contrats de location, de préparer la salle et le matériel en fonction
- d'effectuer l'état des lieux de la salle et du matériel à la remise des clés
- d'assurer l'entretien, la propreté des locaux, l'accueil des entreprises pour la maintenance...

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- DECIDE la création d'un poste d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe en contrat à durée déterminée pour une durée de 1 an, à raison de 1 heure hebdomadaire (1/35^{ème}) pour une rémunération mensuelle brute de 42.72 €, à compter du 1^{er} janvier 2017.
- AUTORISE le Maire à ouvrir les crédits budgétaires correspondants. AUTORISE le Maire à signer tout document se rapportant à la présente délibération.

OBJET: Ajout tarif salle po pour la location des couverts

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 20 novembre 2015 approuvant la modification des tarifs de la salle polyvalente à compter du 1er janvier 2016. Les tarifs restent inchangés pour 2017.

Par contre, le régisseur propose au Conseil Municipal d'ajouter une ligne supplémentaire pour la location des couverts de la salle polyvalente à compter du 1^{er} janvier 2017 :

- 0.42 € HT, soit 0.50 € TTC / personne pour les couverts.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, ACCEPTE l'ajout de ce nouveau tarif qui entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2017.

OBJET : Encaissement chèque Orange

Le Maire a reçu un chèque de 7.70 € de la Société Orange suite à la modification de l'abonnement internet de la salle polyvalente (changement de Livebox).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité accepte l'encaissement de ce chèque d'un montant de 7.70 €.

Délibérations du 04 novembre 2016

OBJET : Acceptation du Décompte Général Définitif et de l'avenant n°6 – Entreprises SADE et IRH

Le Maire expose au Conseil Municipal le Décompte Général Définitif de l'entreprise SADE, ainsi que l'avenant n°6, concernant les travaux d'adduction en eau potable supplémentaires engagés par l'entreprise.

Considérant la participation financière pour ce surcoût par le maître d'œuvre IRH Conseil et la négociation des tarifs à la baisse par l'entreprise SADE,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte à l'unanimité :

- la signature de l'avenant n°6
- le paiement du DGD d'un montant TTC de 23 710.92 € (19 759.10 € HT).

Délibérations du 04 novembre 2016

OBJET : Encaissement chèque DFGFIP (sinistre n°16-PR001)

Le Maire a reçu un chèque de 546 € de la DGFIP en raison d'un dégrèvement de la taxe foncière sur propriété non bâtie pour cause d'inondations (Sinistre n°16-PR001).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité accepte l'encaissement de ce chèque d'un montant de 546 €.

OBJET: Encaissement chèque DFGFIP (sinistre n°16-PR009)

Le Maire a reçu un chèque de 218 € de la DGFIP en raison d'un dégrèvement de la taxe foncière sur propriété non bâtie pour cause d'inondations (Sinistre n°16-PR009).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité accepte l'encaissement de ce chèque d'un montant de 218 €.

OBJET : Indemnités Maire et adjoints

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal l'article 5 de la loi n°2016-1500 du 8 novembre 2016 et l'article L2123-23 du CGCT modifié, concernant le montant des indemnités de fonction de Maire et d'adjoints. Vu les articles précédemment cités, le Maire propose au Conseil Municipal de ne prendre aucune indemnité ni pour le Maire, ni pour les adjoints.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

AUTORISE le Maire et les adjoints à ne percevoir aucune indemnité jusqu'à la fin de leur mandat.

Délibérations du 09 décembre 2016

OBJET : Embauche adjoint technique territorial de 2ème classe

Vu la délibération en date du 7 octobre 2016 créant l'emploi d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe Vu la déclaration effectuée auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Meuse, sous le n°1940 – arrêté 209.2016 du 1^{er} décembre 2016

Vu la candidature de Mme Laëtitia CHENET, de nationalité française

Considérant que l'intéressée remplit les conditions statutaires pour être nommée agent,

Le Maire propose au Conseil Municipal de recruter Mme Laëtitia CHENET pour une durée hebdomadaire de 1 h (1/35 ère) sur l'emploi créé par l'organe délibérant susvisé dans les conditions suivantes :

- contrat à durée déterminée de 1 an, à compter du 1^{er} janvier 2017, éventuellement renouvelable
- rémunération mensuelle correspondant à l'indice brut 340, indice majoré 321.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- ACCEPTE le recrutement de Mme Laëtitia CHENET aux conditions prévues ci-dessus
- AUTORISE le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires pour l'application de cette délibération.

OBJET : Virement de crédits DM n°1

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits régulièrement ouverts au budget de l'exercice 2016 pour les dépenses obligatoires sont insuffisants et qu'aux termes de l'article 986 de l'instruction générale du 20 juin 1859, aucune dépense ne peut être payée par le Receveur Municipal si elle n'est pas ordonnée sur un crédit régulièrement ouvert.

Monsieur le Maire propose en conséquence au Conseil Municipal le virement de crédits ci-après :

- Chapitre 66 article 66111 + 160 €
 Chapitre 65 article 6531 160 €
- Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité, ACCEPTE le virement de crédits ci-dessus.

Délibérations du 09 décembre 2016

OBJET : Virement de crédits DM n°2

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits régulièrement ouverts au budget de l'exercice 2016 pour les dépenses obligatoires sont insuffisants et qu'aux termes de l'article 986 de l'instruction générale du 20 juin 1859, aucune dépense ne peut être payée par le Receveur Municipal si elle n'est pas ordonnée sur un crédit régulièrement ouvert.

Monsieur le Maire propose en conséquence au Conseil Municipal le virement de crédits ci-après :

· Chapitre 011 – article 61524 + 8 000 €

· Chapitre 65 – article 6531 - 8 000 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité, ACCEPTE le virement de crédits ci-dessus.

OBJET: Ouverture de crédits DM n°3

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient d'ouvrir des crédits afin de passer les écritures d'amortissement.

Monsieur le Maire propose en conséquence au Conseil Municipal une ouverture de crédits aux chapitres suivants :

<u>Dépenses</u>:

Article 6811 + 120 €
 Chapitre 023 - 120 €

Recettes:

· Chapitre 021 - 120 € · Article 28158 - 040 + 120 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité, ACCEPTE l'ouverture de crédits ci-dessus.

OBJET: Ouverture de crédits n°1 – BP Eau

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient d'ouvrir des crédits au BP Eau afin de passer les écritures d'amortissement.

Monsieur le Maire propose en conséquence au Conseil Municipal une ouverture de crédits aux chapitres suivants :

<u>Dépenses</u>:

Article 6811 + 1 700 €
 Chapitre 023 - 1 700 €

Recettes:

· Chapitre 021 - 1 700 € · Article 28158 - 040 + 1 700 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité, ACCEPTE l'ouverture de crédits ci-dessus.

OBJET: Abondement BP Eau par le BP Principal

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient d'abonder le BP Eau par le BP Principal dans le cadre des gros travaux sur le réseau AEP.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité, DECIDE de subventionner, en section d'investissement, le BP Eau à partir du BP Principal pour un montant de 209 700 € :

- BP Principal - article 20411 : 209 700 € (dépense) - BP Eau - article 131 : 209 700 € (recette)

OBJET: Amortissement subvention du BP Principal vers le BP Eau

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 26 mars 2015 concernant l'amortissement pour la subvention du BP Principal vers le BP Eau.

Le montant de la subvention est dorénavant de 209 700 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, CONFIRME la délibération du 26 mars 2015 et DECIDE d'appliquer un amortissement de 30 ans pour une subvention de 209 700 €, à compter de 2017.

Délibérations du 09 décembre 2016

OBJET: Amortissement des travaux AEP - BP Eau

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 26 mars 2015 concernant l'amortissement des travaux AEP sur le BP Eau.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, CONFIRME la délibération du 26 mars 2015 et :

DECIDE d'appliquer une durée d'amortissement de 80 ans sur les travaux, hormis les compteurs sur une durée de 10 ans, à compter de 2016.

DECIDE d'amortir les subventions afférentes selon la même durée d'amortissement que les biens à compter de 2017, soit 10 ans.

OBJET: Amortissement site Internet

Le Maire propose au Conseil Municipal de prévoir un amortissement pour la création du site internet de la commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'appliquer un amortissement de 2 ans, à compter de 2016.

OBJET: Acceptation devis PASQUIS - Taille des arbres

Le Maire expose au Conseil Municipal un devis pour la taille des arbres de la commune pour un montant de 3 181.60 € HT.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte le devis de PASQUIS Stéphane pour un montant de 3 181.60 € HT.

SUITE DONNEE A LA CREATION D'UNE FRAYERE A BROCHET EN 2015

Après consultation entre Mr Rolin Nicolas, la Fédération de pêche de la Meuse et les différents partenaires financiers (Agence de l'eau Rhin Meuse et le Conseil Départemental), l'AAPPMA l'Etoile de Montmédy a établi ce projet novateur. Ainsi, 1 200 m3 de matériau terreux ont été extraits et évacués du site par les TPR de la Woëvre, les jeunes élèves de la MFR section nature de Damvillers se sont occupés de toutes les plantations ainsi que la construction d'une passerelle sur la nouvelle connexion entre la noue et l'Othain.

Ce projet "vitrine" de notre savoir-faire aboutit en 2017 sur le classement de ce site en réserve temporaire et parcours de pêche no-kill par arrêt préfectoral.

En effet, l'engagement des communes environnantes telles que Villecloye et Bazeilles sur Othain -dont le conseil municipal a accepté de signer des baux de pêche sur les territoires concernés-, nous a permis d'établir un nouveau parcours de pêche no-kill carnassier. Pour information, ce type de parcours oblige les pêcheurs à remettre à l'eau les carnassiers pris (brochet, truite, sandre).

En continuité, un meilleur accès sur les berges de ce parcours est mis à l'étude au sein de l'AAPPMA L'étoile de Montmédy. Les limites du parcours sont déjà mises en place à l'aide de pancartes mais une grande affiche d'information (plan, règlement) sera installée avant l'ouverture de la pêche au brochet.

Etat civil

Mariages:

• Juliette DENOYELLE et Aline PARMENTIER : le 27/08/2016

Décès:

• Marius GOFFINET : le 26/10/2016

Naissances:

• Nathan PARROT : le 14/09/2016

Docteur et Madame René DEOM

Lorsque nous nous sommes décidés à nous séparer de notre maison , nous nous étions promis de faire « un pot d'adieu » à Villécloye.

Le temps a passé et ce n'est que 6 ans plus tard que notre projet s'est réalisé. Mais 6 ans, à notre âge, c'est beaucoup et notre état physique s'est particulièrement dégradé ces dernières années.

Nous quittons cette maison avec regret mais conscients que cela était beaucoup trop lourd pour nous, d'autant plus qu'aucun de nos descendants n'avait l'intention de s'installer en Meuse.

Villécloye a rempli 50 ans de notre vie de très bons souvenirs ; nous avons aimé ce village si calme et ses habitants si accueillants. Un grand merci à tous ceux qui nous ont accompagnés pendant ce demi-siècle.

Mais, comme le dit la chanson, ça n'est qu'un au revoir ; nous avons pris la précaution de garder un petit coin tranquille, reposant, en haut du village.

Amitiés à tous.

Janine et René Deom

Quoi de neuf à la Bibliothèque communale Yaël Hassan?

Après son inauguration le 18 juin 2016, beaucoup de choses ont bougé au sein de la bibliothèque de Villécloye. En effet, l'informatisation du fond est bien avancée : tous les romans sont à l'heure d'aujourd'hui entrés dans la base de données. Il nous reste encore beaucoup de travail de ce type, et nous sommes heureux de vous informer que Madame Dominique Saussus est venue rejoindre notre équipe de bénévoles. Merci à elle.

Ensuite, pour redonner un nouvel élan à notre petite structure culturelle locale, il est à noter la restauration de notre local, et nous serons heureux de vous y accueillir, dans un nouveau cadre, dès le mercredi 8 février, toujours aux heures habituelles le mercredi et le samedi de 14h à 16h. L'inscription à notre bibliothèque est gratuite : ce qui compte pour nous, c'est votre assiduité et votre enthousiasme ! Car n'oubliez pas, c'est votre présence qui fait exister ce lieu. Gardez toujours en tête que c'est le livre qui doit rester au cœur de notre avenir.

Pour finir, nous souhaitons à tous une belle et heureuse année 2017.

L'équipe des bénévoles Laëtitia, Audrey, Yvette et Jean-Louis

Espace réservé pour vos articles

Fêtes & Loisirs

HALLOWEEN 2016



Ce fut comme chaque année une journée formidable remplie d'émotions!

Un après midi extraordinaire avec un spectacle de magie, qui a réuni 210 personnes, animé par KRIS LE MAGICIEN qui pendant 1h30 a su nous emmener dans un univers inconnu qui a ébloui autant les grands que les petits. Ce moment s'est conclu par un goûter et un défilé des diablotins dans les rues du village. Ces derniers sont encore revenus submergés de bonbons et gâteaux.

Merci à tous de votre générosité.

Pour nous, la journée n'était pas encore finie : changement de décor, installation de la salle pour attaquer notre soirée dansante karaoké, animée par Dj Zyggy, qui fut cette année encore un énorme succès. En effet, pas moins de 197 personnes sont venues chanter, danser et déguster le repas préparé par M. Baston. A tous ceux qui sont venus, nous vous disons merci et on vous donne d'ores et déjà rendez vous l'année prochaine le **28 octobre 2017** pour recommencer l'aventure.

LOTO 2016



Comme chaque année s'est déroulé notre loto. Un après midi bien sympathique qui a attiré un peu plus de 120 joueurs. Le prochain loto aura lieu le 26 novembre 2017.

TELETHON ET ST NICOLAS



Comme chaque année, nous avons participé au Téléthon, et nous avons récolté la coquette somme de 658 €. Cet après midi a été clôturé par un goûter et la visite surprise de St Nicolas à la salle polyvalente. A l'année prochaine!

VIDE GRENIER 2016



Pour la première fois cette année a été organisé un vide grenier couvert qui a connu un réel succès. Ce ne sont pas moins de 48 tables qui ont été louées par un grand nombre de gens du village dont la participation nous a fait grand plaisir. Nous pensons renouveler l'opération l'année prochaine. Seule la date reste à définir. Merci à tous!

Les Chat'Ernelle ont le plaisir de vous présenter

Après une si longue nuit



Texte de Michèle Laurence

Mise en scène : Laurent Natrella sociétaire de la Comédie-Française

Avec:

Maxime Bailleul Olivier_Doevi Slimane Kacioui Elodie Menant

Ils s'appellent Sarah, Samir, Tekitoi et Pierrot, ce sont quatre orphelins issus de cultures et de religions de pays différents, rescapés de grands conflits de la fin du XXe siècle. Après une dizaine d'années de séparation, ils se retrouvent au chevet de leur mère adoptive.

Au fil de la nuit, la mémoire se délie... S'ils ont été privés de leur innocence dès la première enfance, ils ont aussi connu des joies qu'ils ont partagées ou des chagrins dont ils peuvent se souvenir en souriant. Quatre parcours individuels, quatre histoires qui témoignent d'une force de vie que rien n'est parvenu à vaincre et d'un bonheur d'exister qui l'emporte sur tout.

Vendredi 10 mars 2017 à 20h30 Salle des fêtes de MONTMEDY

Réservations conseillées : 03 29 74 87 37 / 06 33 28 99 81 / 06 42 10 68 37/ 03 29 80 60 39











Les Amis d'Ernelle

Avant toute chose, j'aimerais, au nom de l'association, vous présenter mes vœux les plus chers pour cette nouvelle année qui s'annonce « charnière » dans les choix que nous aurons à prendre...

2016, une année riche en événements: le plus parlant a été la remise en état de l'esplanade sous les marronniers en enlevant les souches des arbres abattus. Un résultat surprenant qui a redonné un nouvel éclat à notre cathédrale de verdure. Quant aux activités culturelles, outre la programmation des Chat'Ernelle qui a réuni un public certain à chaque représentation sur Villécloye, Montmédy et Stenay, il est à retenir le concert estival des Viz Vaneck, concert qui a été donné sur le site de Sainte-Ernelle, mais qui n'a pas réuni le public escompté.

Et les projets pour 2017 ? Après la vente des calendriers qui a réuni la somme de 526 €, la programmation des Chat'Ernelle reprendra le 10 mars à la salle des fêtes de Montmédy avec *Après une si longue nuit*, un spectacle de très grandes qualités interprété par quatre jeunes comédiens talentueux. S'en suivront d'autres événements spectacles, notamment un nouveau concert estival sur le site de Sainte-Ernelle avec le groupe de Jean-Marie Liégeois. Quant aux travaux envisagés, plusieurs directions seront prises : plantation d'une haie, restauration du haut du site de Sainte-Ernelle et signalisation de ce lieu.

Comme vous pouvez le constater, beaucoup de choses sont prévues encore cette année et cela dans une énergie toujours positive pour construire du lien entre tous et sauver notre patrimoine local par la culture. N'hésitez surtout pas à nous rejoindre!

A noter également le report de **la marche gourmande** organisée en inter associativité avec Cit'anim de Montmédy et l'ACCA de Bazeilles sur Othain, <u>le dimanche 9 avril 2017</u> sur le site de la Ramonette. Nous vous y attendons nombreux et sous le soleil...

Jean-Louis

